



PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS

MUNICIPALITÉ DE
BAIE-JOHAN-BEETZ

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ, convoquée le vingt-deuxième jour de décembre deux mille vingt-deux à 19 h à la Salle Multi, située au 15A, rue du Nord, à Baie-Johan-Beetz.

Sont présents : M. Martin Côté, maire
M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

Sont absents : M^{me} Maryse Bourque, conseillère, poste 4
M. Luc Bourque, conseiller, poste 5

En visioconférence : M. Étienne Lemieux, conseiller, poste 1
M. Jacques Devost, conseiller, poste 3
M. Sébastien L'Écuyer, conseiller, poste 2

Aussi présent : M. Sylvain Roy

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par M. Martin Côté, maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 19 h 04. M. Sylvain Roy fait fonction de secrétaire.

2. Constatation du quorum

3. Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Étienne Lemieux, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé :

1. Ouverture de la séance par M. Martin Côté, maire
2. Présences
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022
5. Résolutions
 - a) Résolution 2022-12-22-01 concernant l'emploi de M. Stéfan Marchand
 - b) Résolution 2022-12-22-02 concernant l'embauche d'un directeur général par intérim
6. Période de questions
7. Levée de la séance

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2022

Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Sébastien L'Écuyer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 décembre 2022 soit adopté.

5. Résolutions

a) Résolution 2022-12-22-01 concernant l'emploi de M. Stéfan Marchand

Considérant les besoins en ressources humaines de la municipalité;

Considérant que M. Stéfan Marchand n'a pu compléter avec succès sa période de probation;

Il est proposé par Étienne Lemieux, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que la municipalité mette fin à l'emploi de M. Stéfan Marchand en date des présentes.

b) Résolution 2022-12-22-02 concernant l'embauche d'un directeur général par intérim

Considérant les besoins en ressources humaines de la municipalité;

Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que la municipalité embauche M. Sylvain Roy au poste de directeur général par intérim.

6. Période de questions

7. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 14.

Sylvain Roy
secrétaire

Martin Coté
Maire ¹

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées individuellement.



PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS

MUNICIPALITÉ DE
BAIE-JOHAN-BEETZ

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ, convoquée le vingt-deuxième jour de décembre deux mille vingt-deux à 19 h à la Salle Multi, située au 15A, rue du Nord, à Baie-Johan-Beetz.

Sont présents : M. Martin Côté, maire
M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

Sont absents : M^{me} Maryse Bourque, conseillère, poste 4
M. Luc Bourque, conseiller, poste 5

En visioconférence : M. Étienne Lemieux, conseiller, poste 1
M. Jacques Devost, conseiller, poste 3
M. Sébastien L'Écuyer, conseiller, poste 2

Aussi présent : M. Sylvain Roy

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par M. Martin Côté, maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 19 h 04. M. Sylvain Roy fait fonction de secrétaire.

2. Constatation du quorum

3. Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Étienne Lemieux, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé :

1. Ouverture de la séance par M. Martin Côté, maire
2. Présences
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022
5. Résolutions
 - a) Résolution 2022-12-22-01 concernant l'emploi de M. Stéfan Marchand
 - b) Résolution 2022-12-22-02 concernant l'embauche d'un directeur général par intérim
6. Période de questions
7. Levée de la séance

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2022

Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Sébastien L'Écuyer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 décembre 2022 soit adopté.

5. Résolutions

a) Résolution 2022-12-22-01 concernant l'emploi de M. Stéfan Marchand

Considérant les besoins en ressources humaines de la municipalité;

Considérant que M. Stéfan Marchand n'a pu compléter avec succès sa période de probation;

Il est proposé par Étienne Lemieux, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que la municipalité mette fin à l'emploi de M. Stéfan Marchand en date des présentes.

b) Résolution 2022-12-22-02 concernant l'embauche d'un directeur général par intérim

Considérant les besoins en ressources humaines de la municipalité;

Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que la municipalité embauche M. Sylvain Roy au poste de directeur général par intérim.

6. Période de questions

7. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 14.

Sylvain Roy
secrétaire

Martin Coté
Maire ¹

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées individuellement.



PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS

MUNICIPALITÉ DE
BAIE-JOHAN-BEETZ

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ, convoquée le vingt-deuxième jour de décembre deux mille vingt-deux à 19 h à la Salle Multi, située au 15A, rue du Nord, à Baie-Johan-Beetz.

Sont présents : M. Martin Côté, maire
M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

Sont absents : M^{me} Maryse Bourque, conseillère, poste 4
M. Luc Bourque, conseiller, poste 5

En visioconférence : M. Étienne Lemieux, conseiller, poste 1
M. Jacques Devost, conseiller, poste 3
M. Sébastien L'Écuyer, conseiller, poste 2

Aussi présent : M. Sylvain Roy

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par M. Martin Côté, maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 19 h 04. M. Sylvain Roy fait fonction de secrétaire.

2. Constatation du quorum

3. Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Étienne Lemieux, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé :

1. Ouverture de la séance par M. Martin Côté, maire
2. Présences
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022
5. Résolutions
 - a) Résolution 2022-12-22-01 concernant l'emploi de M. Stéfan Marchand
 - b) Résolution 2022-12-22-02 concernant l'embauche d'un directeur général par intérim
6. Période de questions
7. Levée de la séance

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2022

Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Sébastien L'Écuyer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 décembre 2022 soit adopté.

5. Résolutions

a) Résolution 2022-12-22-01 concernant l'emploi de M. Stéfan Marchand

Considérant les besoins en ressources humaines de la municipalité;

Considérant que M. Stéfan Marchand n'a pu compléter avec succès sa période de probation;

Il est proposé par Étienne Lemieux, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que la municipalité mette fin à l'emploi de M. Stéfan Marchand en date des présentes.

b) Résolution 2022-12-22-02 concernant l'embauche d'un directeur général par intérim

Considérant les besoins en ressources humaines de la municipalité;

Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que la municipalité embauche M. Sylvain Roy au poste de directeur général par intérim.

6. Période de questions

7. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 14.

Sylvain Roy
secrétaire

Martin Côté
Maire ¹

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées individuellement.



PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS

MUNICIPALITÉ DE
BAIE-JOHAN-BEETZ

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ, convoquée le vingt-deuxième jour de décembre deux mille vingt-deux à 19 h à la Salle Multi, située au 15A, rue du Nord, à Baie-Johan-Beetz.

Sont présents : M. Martin Côté, maire
M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

Sont absents : M^{me} Maryse Bourque, conseillère, poste 4
M. Luc Bourque, conseiller, poste 5

En visioconférence : M. Étienne Lemieux, conseiller, poste 1
M. Jacques Devost, conseiller, poste 3
M. Sébastien L'Écuyer, conseiller, poste 2

Aussi présent : M. Sylvain Roy

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par M. Martin Côté, maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 19 h 04. M. Sylvain Roy fait fonction de secrétaire.

2. Constatation du quorum

3. Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Étienne Lemieux, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé :

1. Ouverture de la séance par M. Martin Côté, maire
2. Présences
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022
5. Résolutions
 - a) Résolution 2022-12-22-01 concernant l'emploi de M. Stéfan Marchand
 - b) Résolution 2022-12-22-02 concernant l'embauche d'un directeur général par intérim
6. Période de questions
7. Levée de la séance

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2022

Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Sébastien L'Écuyer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 décembre 2022 soit adopté.

5. Résolutions

a) Résolution 2022-12-22-01 concernant l'emploi de M. Stéfan Marchand

Considérant les besoins en ressources humaines de la municipalité;

Considérant que M. Stéfan Marchand n'a pu compléter avec succès sa période de probation;

Il est proposé par Étienne Lemieux, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que la municipalité mette fin à l'emploi de M. Stéfan Marchand en date des présentes.

b) Résolution 2022-12-22-02 concernant l'embauche d'un directeur général par intérim

Considérant les besoins en ressources humaines de la municipalité;

Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que la municipalité embauche M. Sylvain Roy au poste de directeur général par intérim.

6. Période de questions

7. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 14.

Sylvain Roy
secrétaire

Martin Coté
Maire ¹

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées individuellement.



PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS

MUNICIPALITÉ DE
BAIE-JOHAN-BEETZ

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ, convoquée le vingt-deuxième jour de décembre deux mille vingt-deux à 19 h à la Salle Multi, située au 15A, rue du Nord, à Baie-Johan-Beetz.

Sont présents : M. Martin Côté, maire
M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

Sont absents : M^{me} Maryse Bourque, conseillère, poste 4
M. Luc Bourque, conseiller, poste 5

En visioconférence : M. Étienne Lemieux, conseiller, poste 1
M. Jacques Devost, conseiller, poste 3
M. Sébastien L'Écuyer, conseiller, poste 2

Aussi présent : M. Sylvain Roy

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par M. Martin Côté, maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 19 h 04. M. Sylvain Roy fait fonction de secrétaire.

2. Constatation du quorum

3. Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Étienne Lemieux, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé :

1. Ouverture de la séance par M. Martin Côté, maire
2. Présences
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022
5. Résolutions
 - a) Résolution 2022-12-22-01 concernant l'emploi de M. Stéfan Marchand
 - b) Résolution 2022-12-22-02 concernant l'embauche d'un directeur général par intérim
6. Période de questions
7. Levée de la séance

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2022

Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Sébastien L'Écuyer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 décembre 2022 soit adopté.

5. Résolutions

a) Résolution 2022-12-22-01 concernant l'emploi de M. Stéfan Marchand

Considérant les besoins en ressources humaines de la municipalité;

Considérant que M. Stéfan Marchand n'a pu compléter avec succès sa période de probation;

Il est proposé par Étienne Lemieux, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que la municipalité mette fin à l'emploi de M. Stéfan Marchand en date des présentes.

b) Résolution 2022-12-22-02 concernant l'embauche d'un directeur général par intérim

Considérant les besoins en ressources humaines de la municipalité;

Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que la municipalité embauche M. Sylvain Roy au poste de directeur général par intérim.

6. Période de questions

7. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 14.

Sylvain Roy
secrétaire

Martin Côté
Maire ¹

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées individuellement.



PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS

MUNICIPALITÉ DE
BAIE-JOHAN-BEETZ

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ, convoquée le vingt-deuxième jour de décembre deux mille vingt-deux à 19 h à la Salle Multi, située au 15A, rue du Nord, à Baie-Johan-Beetz.

Sont présents : M. Martin Côté, maire
M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

Sont absents : M^{me} Maryse Bourque, conseillère, poste 4
M. Luc Bourque, conseiller, poste 5

En visioconférence : M. Étienne Lemieux, conseiller, poste 1
M. Jacques Devost, conseiller, poste 3
M. Sébastien L'Écuyer, conseiller, poste 2

Aussi présent : M. Sylvain Roy

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par M. Martin Côté, maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 19 h 04. M. Sylvain Roy fait fonction de secrétaire.

2. Constatation du quorum

3. Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Étienne Lemieux, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé :

1. Ouverture de la séance par M. Martin Côté, maire
2. Présences
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022
5. Résolutions
 - a) Résolution 2022-12-22-01 concernant l'emploi de M. Stéfan Marchand
 - b) Résolution 2022-12-22-02 concernant l'embauche d'un directeur général par intérim
6. Période de questions
7. Levée de la séance

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2022

Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Sébastien L'Écuyer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 décembre 2022 soit adopté.

5. Résolutions

a) Résolution 2022-12-22-01 concernant l'emploi de M. Stéfan Marchand

Considérant les besoins en ressources humaines de la municipalité;

Considérant que M. Stéfan Marchand n'a pu compléter avec succès sa période de probation;

Il est proposé par Étienne Lemieux, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que la municipalité mette fin à l'emploi de M. Stéfan Marchand en date des présentes.

b) Résolution 2022-12-22-02 concernant l'embauche d'un directeur général par intérim

Considérant les besoins en ressources humaines de la municipalité;

Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que la municipalité embauche M. Sylvain Roy au poste de directeur général par intérim.

6. Période de questions

7. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 14.

Sylvain Roy
secrétaire

Martin Coté
Maire ¹

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées individuellement.